



MISE A JOUR DES GUIDES SUR L'AIDE JURIDIQUE
AUX POPULATIONS CLÉS ET VULNÉRABLES POUR
LEUR ADAPTATION AUX NOUVELLES
DISPOSITIONS LÉGALES

RECRUTEMENT DU CONSULTANT

Termes de Reference
Ligne budgétaire:6.2.1
Code TOMPRO: VIH 124

Redigé par:
Mme BOLOU D. Michèle
epse DADI

P.O

Visé part:

KOUSSAN

Validé par:

Soutient l'Action des Communautés
pour la Santé et le Développement
en Côte d'Ivoire
Tél: 22 52 85 70 - Fax: 22 52 85 70

02/03/2014

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

En Côte d'Ivoire, l'infection à VIH, plus qu'un problème de santé publique est devenu un problème de développement. Elle est mixte, généralisée dans toute la population et touche tous les secteurs d'activités et couches sociales.

Selon l'étude récente de l'Evaluation de l'Impact du VIH dans la Population en Côte d'Ivoire CIPHIA, menée en 2018, la prévalence du VIH au niveau des populations adultes de 15 à 64 ans est de 2.9% avec 4,1% chez les femmes et 1.7% chez les hommes soit environ 390 000 des PVVIH identifiées. Cependant cette prévalence reste élevée au sein des populations clés : 11,4 % chez les Travailleuses du sexe (TS), et 11,6 % parmi les hommes ayant des rapports sexuels avec d'autres hommes (HSH) et 9,5% chez les Usagers de Drogue (UD).

La forte prévalence au niveau de ces populations s'explique par les difficultés majeures notamment par l'accès limité des populations clés aux services de prise en charge du VIH et un environnement juridique difficile en matière de droits humains.

L'étude bio-comportemental des IST, du VIH et du sida (IBBS 2014) chez les Travailleuses du sexe à Abidjan, a révélé qu'une proportion importante de TS a déjà subi des violences sexuelles (35,8 %) et physiques (47,9 %) et concernant les relations avec la police, 24,8 % ont déjà été harcelées ou intimidées. Chez les HSH, c'est l'attitude des prestataires face aux homosexuels constitue une barrière au recours aux soins. Car ces prestataires de santé constituent le 1er contact des patients dans les établissements sanitaires.

La discrimination et la stigmatisation de ces derniers à l'endroit des populations clés sont donc un obstacle à leur accès aux services de prise en charge, augmentant ainsi les risques de transmission du VIH. Des stratégies visant à améliorer et à maintenir la santé et la qualité de vie des populations clés s'avèrent donc nécessaires.

Alliance Côte d'Ivoire, récipiendaire principal volet communautaire bénéficie depuis 2019 de ce fonds. Le financement Droits Humains a été reconduit pour la NFM3 avec pour objectif est renforcer et intensifier la réponse à travers le dispositif de notification et de prise en charge des cas de violation des Droits Humains et d'accès au traitement. L'atteinte de cet objectif consistera entre autres à intensifier les activités visant à renforcer l'éducation juridique des populations cibles en particulier et de tous les acteurs impliqués dans la réponse au VIH.

En 2016, à l'initiative du Ministère de la santé et de l'Hygiène Publique, des outils d'aides à l'éducation juridiques notamment un guide juridique et un dépliant pour la promotion des droits et devoirs des Populations Clés et des Personnes Vivant avec le VIH avaient été élaborés. Ces documents faisaient la synthèse de la législation ivoirienne en matière de droits humains et apportent des réponses aux questions que se posent ces populations.

Au cours des années qui ont suivi jusqu'à ce jour, le paysage juridique a connu de nombreuses modifications avec l'adoption de nouveaux textes législatifs et réglementaires. On peut citer :

- Nouveau code de pénal
- Nouveau code de procédure pénal
- Nouveau code de procédure civil

- Nouveau code de la famille
- Nouveau code civil.

Il est donc nécessaire d'adapter de procéder rapidement à la mise à jour des guides et autres documents juridiques qui constituent les outils d'aides à l'éducation juridique afin de les adapter au contexte actuel.

C'est dans ce cadre qu'Alliance Côte d'Ivoire, procède au recrutement d'un consultant chargé de la mise à jour des guides sur l'aide juridique aux populations clés et vulnérables pour leur adaptation aux nouvelles dispositions légales.

Le présent terme de référence décrit les conditions et modalités de conduite de ladite activité.

II. OBJECTIFS DE LA CONSULTANCE

❖ *L'objectif général*

Procéder à la mise à jour des documents suivants :

- Guide juridique
- Dépliant pour la promotion des droits et devoirs des populations clés et des personnes vivant avec le VIH en Côte d'Ivoire
- Protection des droits des jeunes filles et des femmes face au VIH/sida en Côte d'Ivoire

❖ *Les objectifs spécifiques*

De façon spécifique, il s'agira de :

- Faire la revue de tous les textes juridiques et réglementaires qui font la promotion et protection des droits des populations clés et des personnes vivant avec le VIH
- Proposer pour chaque document un draft mis à jour et enrichi de nouvelles thématiques ;
- Valider les drafts des documents.

III. RESULTATS ATTENDUS

Au terme du processus, le guide juridique, le dépliant pour la promotion des droits et devoirs des Populations Clés et des Personnes Vivant avec le VIH en Côte d'Ivoire, le document de protection des droits des jeunes filles et des femmes face au VIH/sida en Côte d'Ivoire sont élaborés et validés.

IV. PROFIL DU CONSULTANT

Le consultant devra avoir les compétences suivantes :

- Avoir une Maitrise en droit
- Avoir une connaissance des différents processus en cours sur les droits humains et les questions de reformes légales
- Avoir une bonne connaissance de la problématique des PVVIH et des Populations clés
- Avoir une expérience d'au moins 03 ans dans le domaine des Droits Humains,
- Avoir un bon esprit de synthèse et de bonne capacité rédactionnelle.

V. TACHES DU CONSULTANT

La mission assignée au consultant est de proposer un draft des guides devant faire l'objet de révision :

- Proposer un tableau comparatif des anciens et des nouveaux textes de loi
- Proposer le draft révisé pour chaque document
- Prendre en compte les observations à l'issu de l'atelier de validation des documents/guides juridiques
- Elaborer le rapport final de la consultance.

VI. DUREE DE LA CONSULTANCE

Le consultant national sera recruté pour une durée de quinze (10) jours ouvrés sur la période du 15 au 25 mars 2021.

Tâches	Délais
Présentation du tableau comparatif des textes	02
Révision des documents /guides juridiques	05
pré validation des documents en comité restreint	01
Validation des documents / guides au GTT/DH	01
Prise en compte des observations du GTT/DH Rapport final	01

Les honoraires du Consultant national seront payés par Alliance Côte d'Ivoire.

VII. LIVRABLES

A la fin du processus le consultant devra présenter :

- Le draft des documents/guides à mettre à jour
- Le document final après validation
- Rapport de la consultance

DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature devra comporte les éléments suivants :

- Une lettre de motivation adressée à Madame la Directrice Exécutive d'Alliance Côte d'Ivoire.
- Un Curriculum Vitae avec 03 références.
- Une proposition de tarif journalier.
- Une note méthodologique et un calendrier de travail proposée par le candidat afin d'apprécier sa capacité à réaliser la mission.
- Trois exemples du travail similaire (envoyer la recherche, les outils audiovisuels, les matériels imprimés, etc.).
- Une note méthodologique et un calendrier de travail proposée par le candidat afin d'apprécier sa capacité à réaliser la mission.
- Trois exemples du travail similaire.

- Trois exemples du travail similaire.

Les candidats intéressés et répondant aux qualifications requises sont priés de déposer leur dossier/proposition de candidature sous pli fermé à Madame la Directrice Exécutive d'Alliance Cote d'Ivoire, au plus tard le 10 mars 2021 à l'adresse géographique Alliance Côte d'Ivoire, Il Plateaux 7è Tranche, après le bureau de la SODECLI, en allant au Quartier Zinsou, 08 BP 2046 Abidjan 08, Tel : +225 22 52 85 70, ou par email à l'adresse suivante : gaz@ansci.org.

Veillez préciser l'intitulé du poste «Recrutement d'un consultant pour la mise à jour des guides juridiques sur l'aide aux KP et vulnérables »